



## Prévention des risques professionnels pour les garages : signature d'une convention entre le CNPA, la FNAA, la CNAMTS et l'INRS

24 novembre 2015

*Au-delà des obligations légales, la prévention des risques professionnels s'inscrit dans une logique de responsabilité sociale des entreprises. C'est également pour ces dernières un levier de performance. C'est pourquoi le CNPA, la FNAA, la CNAMTS et l'INRS se mobilisent autour d'une expérimentation pour mener ensemble des actions d'accompagnement et d'appui auprès des très petites entreprises de la réparation automobile.*

Mardi 24 novembre, le CNPA, la FNAA, la CNAMTS et l'INRS ont signé une convention de partenariat «Chargé de mission TPE Garages» pour la période 2016-2017. Après la création d'un **espace dédié** [www.inrs.fr/garages](http://www.inrs.fr/garages), cet accord prévoit le déploiement de **10 chargé(e)s de mission** (5 pour le CNPA, 5 pour la FNAA) qui visiteront les garages en régions Bretagne, Centre-Val de Loire, Ile-de-France, Nord-Est (hors Alsace-Moselle), Normandie et La Réunion afin de les accompagner dans leur démarche de prévention.

### Les objectifs de ce partenariat

- mobiliser les chefs d'entreprise sur les questions de prévention,
- faire la promotion d'outils et de conseils afin d'apporter des solutions concrètes et adaptées aux professionnels,
- inciter les chefs d'entreprise à s'équiper de dispositifs favorisant la prévention autour des 4 risques majeurs identifiés dans la profession :
  - le risque chimique,
  - les troubles musculo-squelettiques,
  - les chutes de hauteur,
  - les chutes de plain-pied.

### Accompagnement des entreprises

La présence du chargé de mission permettra :

- de proposer aux professionnels des solutions adaptées à l'aide des outils existants (logiciel Oira Garage pour la mise en place du document unique, fiches de postes, guides de sensibilisation...),
- de présenter les dispositifs d'incitations financières qui lui donneront les moyens d'investir dans des installations ou équipements pour améliorer les conditions de travail de ses salariés.

Les organisations professionnelles de la réparation automobile se félicitent de ce partenariat, qui s'inscrit dans une approche pragmatique de la prévention des risques du secteur d'activité.

Contacts presse :

CNPA : Victoire Liquard – 01 40 99 55 06/06.73.13.76.26, [vliquard@cnpa.fr](mailto:vliquard@cnpa.fr)

FNAA : Lise-Audrey Bazerole – 01 40 11 98 23, [lise-audrey.bazerole@fna.fr](mailto:lise-audrey.bazerole@fna.fr)

CNAMTS : Marie-Eva Planchard – 01 72 60 22 88, [marie-eva.planchard@cnamts.fr](mailto:marie-eva.planchard@cnamts.fr)

INRS : Damien Larroque – 01 40 44 14 40, [damien.larroque@inrs.fr](mailto:damien.larroque@inrs.fr)

### **A propos du CNPA**

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5<sup>ème</sup> branche économique de France avec 110 000 entreprises de proximité et 405 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire. Plus d'informations sur [www.cnpa.fr](http://www.cnpa.fr)

### **A propos de la FNAA**

La FNAA est une organisation professionnelle représentative de la 5<sup>ème</sup> branche économique de France (110000 entreprises de proximité et 405000 emplois non délocalisables). La FNAA accompagne tout particulièrement les entreprises artisanales en anticipant les évolutions du secteur et en défendant leurs intérêts dans tous les domaines et à tous les niveaux.

La FNAA met en œuvre des produits et services dédiés contribuant au développement des entreprises artisanales du secteur. □ Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.fna.fr](http://www.fna.fr)

### **A propos de la CNAMTS**

La CNAMTS élabore et met en œuvre la politique de gestion des risques professionnels ; à ce titre elle anime et coordonne l'activité des caisses locales et régionales (102 Caisses primaires d'Assurance maladie, 16 Caisses régionales, 4 Caisses générales de Sécurité sociale et une Caisse de Sécurité sociale) en vue d'harmoniser les pratiques et de créer une véritable dynamique.

Retrouvez plus d'informations sur : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/>

### **A propos de l'INRS**

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS et gérée par un Conseil d'administration paritaire (employeurs et salariés). L'INRS, c'est aujourd'hui 590 personnes sur 2 centres : à Paris (204 personnes) et en Lorraine (386 personnes).

De l'acquisition de connaissances à leur diffusion en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser le plus largement possible une culture de prévention et proposer des outils méthodologiques et pratiques.

L'action de l'INRS s'articule autour de missions transversales : Etudes et recherche, assistance, formation, information. [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

Notre métier, rendre le vôtre plus sûr.

Et pour suivre l'actualité de l'INRS [www.twitter.com/INRSFrance](https://www.twitter.com/INRSFrance)